



Réunion du 03 décembre 2021

Commune de LA BATHIE

**Nombre de membres
afférents au Conseil : 19**

**Nombre de membres en
exercice : 17**

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 16

DATE DE LA CONVOCATION : 26 novembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 26 novembre 2021

ORDRE DE JOUR

La séance se tient en présence du public, dans le respect des mesures sanitaires, à la salle polyvalente.

CONSEIL MUNICIPAL

1. Remplacement d'élus au sein des commissions municipales
2. Remplacement d'un élu au sein de la commission de contrôle des listes électorales

BUDGET-FINANCES

3. Décision modificative n°4 – budget principal
4. Cession du véhicule Citroën C3
5. Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du Cdg69

DIVERS

6. Transfert de certificats d'économie d'énergie en éclairage public
7. Etat des délégations confiées par le conseil municipal au maire
8. Questions orales

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 03 décembre 2021 – 19 H 00

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Corinne PAYOT, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Olivier JÉZÉQUEL, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Lydie BUSILLET (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Armelle MOLINAS (procuration à Monsieur Damien SANTON), Élodie PIDDAT.

MM. Anthony GIRARD (procuration à Mme Stéphanie BOHN), Frédéric MOLINAS (procuration à Monsieur Olivier JÉZÉQUEL).

M. Frédéric BUENO a été élu secrétaire de séance.



Il est annoncé que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal et filmée afin de la mettre en ligne sur le site internet de la Commune.

Monsieur Pascal BOUVIER demande si Madame Elodie PIDDAT existe encore. Madame le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur Laurent SADY remet sa lettre de démission à Madame le Maire et à tous les membres du conseil municipal présents. Il demande à Madame le Maire de signer sa lettre de démission car il a envoyé un courrier recommandé qui n'a pas été reçu en Mairie.

Madame le Maire prend acte des démissions de Madame Mandy WIDAR (reçue le 04 novembre), Monsieur Pierre ROCHET (reçue le 18 novembre) et de Madame Christel MARCHAND-MAILLET, suivante de liste (reçue le 26 novembre).

Monsieur Jean-Pierre ANDRE rappelle qu'en matière de démission, le suivant de liste est élu de facto et doit être convoqué au conseil municipal suivant. Il précise qu'en l'espèce et compte tenu des dates de démission, les deux suivants de liste précités au paragraphe ci-dessus n'ont pas pu être convoqués. Il se demande si cela est une coïncidence et précise que Madame MARCHAND-MAILLET aurait pu être convoquée, cela s'étant joué à quelques heures près.

Madame le Maire rajoute que pour la liste « un souffle nouveau pour la Bâthie », il n'y a plus de suivant de liste et qu'ainsi il manque dorénavant deux élus sur 19. Elle regrette ces démissions et rajoute qu'il est plus facile de partir que de rester construire avec l'équipe.

Monsieur Pascal BOUVIER s'inquiète du nombre des démissions et des arguments qui sont donnés. Il constate que Madame le Maire ne souhaite pas y répondre. Il regrette que les citoyens ne soient pas informés des raisons des démissions.

Madame le Maire précise qu'elle n'y répond pas car elle n'est pas en accord avec leurs arguments. Elle précise que ce sont des problèmes internes à son équipe.

Monsieur Jean-Pierre ANDRE rajoute qu'il y a toujours un retour de manivelle après une campagne délétère et parfois diffamatoire de la part de certaines personnes. Il relève une nouveauté, celle du nombre important de démission sur le début de mandat, alors qu'habituellement les démissions se produisent plutôt à partir de la mi-mandat.

Madame le Maire répond que les gens de l'équipe qui restent sont dans la droite ligne du programme défini avec eux. Elle rappelle que depuis un an et demi, la situation n'est pas si facile que cela entre la covid, les mouvements au sein du personnel communal et la situation financière de la collectivité.

Monsieur Pascal BOUVIER demande au dernier « rescapé » du mouvement « retour aux sources » ce qu'il compte faire. Monsieur Damien SANTON répond qu'il attend 2026.

Madame le Maire rajoute qu'il travaille pour le bien commun.

Concernant le procès-verbal du dernier conseil, Monsieur Jean-Pierre ANDRE relève un problème de copié-collé et demande à faire changer deux dates (ordre du jour du PV et compte rendu des délégations).



Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1 – Remplacement d'élus au sein des commissions municipales

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 06 novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer la composition des commissions municipales, en application de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison des démissions de Madame Mandy WIDAR et de Monsieur Grégory LEISSUS, conseillers municipaux de la liste « Un souffle nouveau pour la Bâthie », il est nécessaire de procéder au remplacement de ces élus au sein des commissions communales concernées.

Le vote a lieu au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y procéder.
Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas voter à scrutin secret.

Commission urbanisme - projets d'aménagement : 1 poste à pourvoir

Candidat de la liste « un souffle nouveau pour La Bâthie » : Madame Gilda STRAPPAZZON

- Nombre de voix POUR : 16
- ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Commission travaux-patrimoine-développement durable-environnement : 1 poste à pourvoir

Candidat de la liste « un souffle nouveau pour La Bâthie » : Monsieur Damien SANTON

- Nombre de voix POUR : 16
- ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Commission associations – culture – communication – aide au numérique : 1 poste à pourvoir

Candidat de la liste « un souffle nouveau pour La Bâthie » : Madame Armelle MOLINAS

- Nombre de voix POUR : 16
- ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de nommer les conseillers municipaux tels que désignés précédemment pour siéger au sein des 3 commissions exposées ci-dessus.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 13

ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas de candidat pour la commission « scolaire – périscolaire – jeunesse ».

2 – Remplacement d'un élu au sein de la commission de contrôle des listes électorales

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 18 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer la composition la commission de contrôle des listes électorales, en application de l'article L 19 du nouveau code électoral.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'en raison de la démission de Monsieur Grégory LEISSUS, Conseiller municipal de la liste « Un souffle nouveau pour la Bâthie », il est nécessaire de procéder au remplacement de cet élu au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Il est rappelé que dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Les conseillers doivent être nommés dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

La répartition entre chaque liste au sein de la commission de contrôle des listes électorales est la suivante :

- liste « un souffle nouveau pour La Bâthie » : 3 conseillers municipaux dont **1 poste à pourvoir**
- liste « s'unir et agir pour La Bâthie » : 2 conseillers municipaux.

Candidat de la liste « un souffle nouveau pour La Bâthie » : Madame Armelle MOLINAS

- Nombre de voix POUR : 16
- ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de nommer Madame Armelle MOLINAS au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 13

ABSTENTIONS : 3 (Mme Corinne PAYOT, MM. Jean Pierre ANDRE et Pascal BOUVIER)

3 – Décision modificative n°4 – budget principal

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°4				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté				15 925,01 €
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €	- €	15 925,01 €
D-60611 : eau et assainissement		2 000,00 €		
D-60628 : autres fournitures non stockées		1 000,00 €		
D-60633 : fournitures de voirie		2 500,00 €		
D-6068 : autres matières et fournitures		1 000,00 €		
D-61558 : autres biens mobiliers		2 000,00 €		
D-617 : Etudes et recherches		1 500,01 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	- €	10 000,01 €	- €	- €
D-6453 : cotisations aux caisses de retraite		5 925,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	- €	5 925,00 €	- €	- €
Total FONCTIONNEMENT	- €	15 925,01 €	- €	15 925,01 €
 INVESTISSEMENT				
Total INVESTISSEMENT				
Total Général		15 925,01 €		15 925,01 €

Il convient principalement d'intégrer le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget assainissement 2020 pour un montant de 2369.66 € et le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget eau 2020 pour un montant de 13 555.35 €, soit un total de 15 925.01 € au compte 002.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux modifications budgétaires telles qu'exposées précédemment.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

4 – Cession du véhicule Citroën C3

Elu rapporteur : **Pascal PESCHOT**

***Vu** l'article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, permettant la vente des biens faisant partie du domaine privé,*

Monsieur l'adjoint en charge des travaux et du patrimoine, indique au Conseil Municipal que le véhicule Citroën C3 immatriculé ET-294-RS, acquis par la collectivité en janvier 2018, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 31 000 kms, peut être vendu.

En effet, dans le cadre d'une réorganisation des services communaux et dans le cadre de la politique de rationalisation des moyens de la collectivité, il est fait le choix de se séparer de ce véhicule qui servait de véhicule de service à l'ancienne DGS partie à la retraite.

Après vérification des prix pratiqués sur le marché, Monsieur l'adjoint en charge des travaux et du patrimoine précise que le véhicule Citroën C3 sera proposé à la vente pour un prix minimum de cession de 8 200 €.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à le céder.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la vente du véhicule Citroën C3 pour un montant minimum de 8 200€,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes,
- **INSCRIT** les recettes correspondantes aux produits de vente au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (Produits des cessions d'immobilisations).

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

Monsieur Jean-Pierre ANDRE se réjouit de la vente de ce véhicule mais demande expressément que le mot véhicule de « fonction » soit remplacé par le terme de véhicule de « service ». Il ajoute qu'il faut être précis quand on rédige une note. Madame le Maire précise que ce sera fait.

5 – Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du Cdg69

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale.

En 2018, le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de Savoie d'en bénéficier.

Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle (à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un contentieux).

Pour mémoire, la Commune de la Bâthie a adhéré à ce service par délibération du 17 septembre 2021.

Le niveau de participation financière pour l'année 2022 a été modifié. Les nouveaux tarifs sont toujours fixés en fonction du nombre d'habitants.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est désormais fixé pour une commune de 501 à 5 500 habitants à 0.90 € par habitant (participation arrondie à l'entier inférieur), soit 1992 euros pour la Commune de la Bâthie.

Il est précisé qu'en application de l'article 7 de la convention signée le 26 octobre 2021, la Commune de la Bâthie bénéficiera pour l'année 2022 du maintien du tarif initial de 0.87 € par habitant, soit 1926 €.

Ce n'est qu'au 1^{er} janvier 2023 que la participation passera à 0.90 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DONNE** à Madame le Maire tous pouvoirs aux fins de signer l'avenant à la convention tripartite dont le projet est annexé à la présente délibération, et qui entérine la modification tarifaire,
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

6 - Transfert de certificats d'économie d'énergie en éclairage public

Elu rapporteur : **Monique ROSSET-LANCHET**

Il est rappelé que par délibération du 5 mars 2021, la Commune de la Bâthie a prévu de remplacer les luminaires d'éclairage public existant par des équipements LED qui permettent également de diminuer la consommation d'électricité et a fait une demande de subvention auprès du Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES).

Ce changement concerne 35 luminaires pour un montant de travaux de 15 820 € H.T. Le montant maximum de la participation du SDES attribuée s'élève à 2 315 €, dont 1 050 € relatifs au transfert des certificats d'économie d'énergie.

Le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de cette opération génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) du fait de la réalisation de travaux d'éclairage public visant à la

performance énergétique de ce patrimoine, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

L'opération susmentionnée située sur la commune, secteurs rue Lamartine et rue du Grand-Mont, porte le numéro de dossier 2021-28.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante de transfert des CEE concernés.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 16

VOTE POUR : 16

Délégations

- Mme le Maire donne la liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été décidé de préempter.
- La liste des engagements réalisés en comptabilité est remise aux conseillers municipaux.

Questions orales

- *Monsieur Olivier JEZEQUEL informe que :*
 - *La séance d'installation du Conseil Municipal Jeunes a eu lieu le samedi 06 novembre à 10h00 en Mairie. Il y a eu un excusé et deux absents. Un film sur le rôle des élus leur a été présenté et ils ont préparé la cérémonie du 11 novembre. Les jeunes ont proposé des idées comme créer du lien social, lutter contre la pollution, planter des arbres et des fleurs, installer des nichoirs et des mangeoires, ... Ces jeunes vont passer dans les classes pour expliquer à leurs camarades l'importance du monument aux morts et qu'il n'est pas tolérable que certains enfants montent sur le monument.*
 - *La prochaine séance du CMJ aura lieu courant janvier et aura pour thème : la nature. Monsieur Olivier JEZEQUEL précise que ces enfants sont très motivés et ont plein d'idées.*
- *Madame le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric BUENO pour faire un compte rendu rapide de la réunion qui a eu lieu le 15/11 sur l'aménagement de la traversée du village en présence du cabinet ETI. Il rappelle qu'a eu lieu une analyse de la traversée et le recensement des éléments déjà en place, les manquements sur les panneaux de signalisation ont été relevés, ainsi que les défauts sur les ralentissements. Plusieurs secteurs ont été analysés pour améliorer les installations*

en place, revoir certains carrefours... pour essayer de faire ralentir les véhicules. Madame le Maire explique que toutes les personnes qui ont alerté la mairie sur des problèmes de vitesse et d'incivilités ont été invitées à cette réunion.

- *Madame le Maire expose enfin que les jeunes urbanistes du cabinet STEP seront présents en Mairie le samedi 11 décembre au matin.*

La séance est levée à 19 H 44.

Communications des délégations données au maire par le conseil municipal

Décisions :

2021-044	28/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de Monsieur Vincent ROLLAND le 06 novembre 2021
2021-045	29/10/2021	Convention de mise à disposition de la salle annexe de la salle polyvalente au profit de Mme JOUSSEAUME le 31 octobre 2021
2021-053	18/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association APE le 20 novembre 2021
2021-054	25/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association USGM le 11 décembre 2021
2021-055	25/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association APE le 14 décembre 2021
2021-056	25/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association USGM le 17 décembre 2021
2021-057	25/11/2021	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente au profit de l'association Tous en rythme le 18 décembre 2021

Alinéa 4 – marchés à procédure adaptée :

Date engagé	FOURNISSEUR	DESIGNATION	Montant TTC
29/10/2021	SUPER U	COLIS DE NOEL DES ANCIENS	5 685,00 €
09/11/2021	YESS ELECTRIQUE	BLOCS DE SECOURS EHPAD	689,05 €
09/11/2021	WURTH FRANCE	PANNEAUX SIGNALISATION MAISON DE SANTE	358,63 €
09/11/2021	VIRAGES	PEINTURE TERRAIN DE FOOT	810,60 €
09/11/2021	DUCATEZ TRAITEU	BRUNCH 11 NOVEMBRE	322,40 €
15/11/2021	IDEX ENERGIES	REPLACEMENT POMPE CHAUFFFAGE DOUCHE GYMNASSE	1 638,24 €
15/11/2021	IDEX ENERGIES	DEPANNAGE CHAUDIERE CTM	1 279,92 €
15/11/2021	IDEX ENERGIES	9 FILTRES CTA ECOLE MATERNELLE	296,14 €
15/11/2021	EIFFAGE ROUTE	REPRISES ENROBE DIVERS	17 887,20 €
15/11/2021	EIFFAGE ROUTE	ENROBE ROUTES DE L INDUSTRIE ET ENERGIE	42 651,90 €
16/11/2021	OSIS SUD EST	CURAGE RUISSEAU CHEMIN DES SEIGNEURS	1 042,50 €
17/11/2021	EDIT JOCATOP	LECONS NUMERIQUES	1 200,00 €
17/11/2021	TECHNOLOGIE SER	JEUX ROBOT PROGRAMMATION THYMIO	1 299,48 €
19/11/2021	ASCS	MODIFICATION TUYAUTERIE LAVE MAIN ECOLE	810,00 €
22/11/2021	BOTANIC	BONS ACHAT BOTANIC	210,00 €

Réunion du conseil municipal du 03 décembre 2021

Liste des déclarations d'intention d'aliéner auxquelles il a été répondu
(Délégation donnée par le conseil municipal au maire)

Numéro	Date dépôt	Localisation	Parcelles	Superficie m ²	Etat	Décision	Date
DIA07303221D0036	22/10/2021	RUE PAUL GIROD	0E4054	653	Non bâti	NON	04/11/2021
DIA07303221D0035	14/10/2021	Victor Hugo	0E4188,0E4186,0E4183	1510	Bâti sur terrain propre	PREEMPTION	04/11/2021
DIA07303221D0034	21/09/2021	DES TOURS	0F0752	965	Bâti sur terrain propre	NON	04/11/2021
DIA07303221D0033	20/09/2021	RUE LOUIS ARMAND	0F2711	243	Bâti sur terrain propre	PREEMPTION	04/11/2021
DIA07303221D0032	10/09/2021	ALLÉE VOLTAIRE	0F2963	585	Bâti sur terrain propre	NON	04/11/2021
DIA07303221D0031	10/09/2021	DESSOUS LANGON	0D1910	100	Non bâti	PREEMPTION	04/11/2021
DIA07303221D0030	03/09/2021	RUE JULES FERRY	0E1062	305	Bâti sur terrain propre	NON	04/11/2021